



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 31/01/2024

ID : 040-214001554-20240126-240126H1499H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de .

Date de la convocation : mardi 23 janvier 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Delphine CHOLE a donné pouvoir à Mme ROBERT; Cédric CHATON a donné pouvoir à M. SANCHEZ; Carine DUPUY a donné pouvoir à M. GALLEA; Marc VERNIER a donné pouvoir à Mme DURAN

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
Présents	<u>11</u>
Pouvoirs	<u>4</u>
Votants	<u>15</u>

N° DEL20240126-009

TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024

Vu la délibération du 10 décembre 2022 sur les tarifs communaux

Considérant la réévaluation du plafond du quotient familial des bénéficiaires par la CAF,
Considérant la nécessité d'adapter les tarifs aux besoins réels,

Il convient de réviser les tarifs communaux. La liste exhaustive de ces tarifs est jointe en annexe de cette délibération.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

APPROVER les nouveaux tarifs communaux.



Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 30 janvier 2024

Secrétaire de séance
Jean. duc Labouze



Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.